

ARRÊTÉ DU MAIRE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
POUR CAUSE DE TRAVAUX

Référence : 251208.1 POL-CIRC

Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDÉRANT la demande de travaux Télécom – création/déplacement de chambre – création ou modification de réseau – création de 4 mètres de tranchée avec pose d'une chambre L2C et plantation d'un poteau télécom, avenue du Château d'Eau à Brax, par la société EOS SEVA, sise 6 impasse Paul Sabatier, à CUGNAUX (31270) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1 : **Du 05 janvier 2026 au 06 février 2026, de 09 heures à 16 heures**, la société **EOS SEVA** est autorisée à procéder aux travaux Télécom – création/déplacement de chambre – création ou modification de réseau – création de 4 mètres de tranchée avec pose d'une chambre L2C et plantation d'un poteau télécom, avenue du Château d'Eau à Brax.

Article 2 : La durée prévue des travaux est de 33 jours.

Article 3 : Pendant cette période, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **circulation** : Mise en place d'un alternat par feux ou panneau manuel
Occupation d'une file
- **cheminement piétonnier** : Mise en place d'une voie de passage sécurisée.
- **stationnement** : Le stationnement sera interdit et gênant sauf pour l'entreprise chargée des travaux.

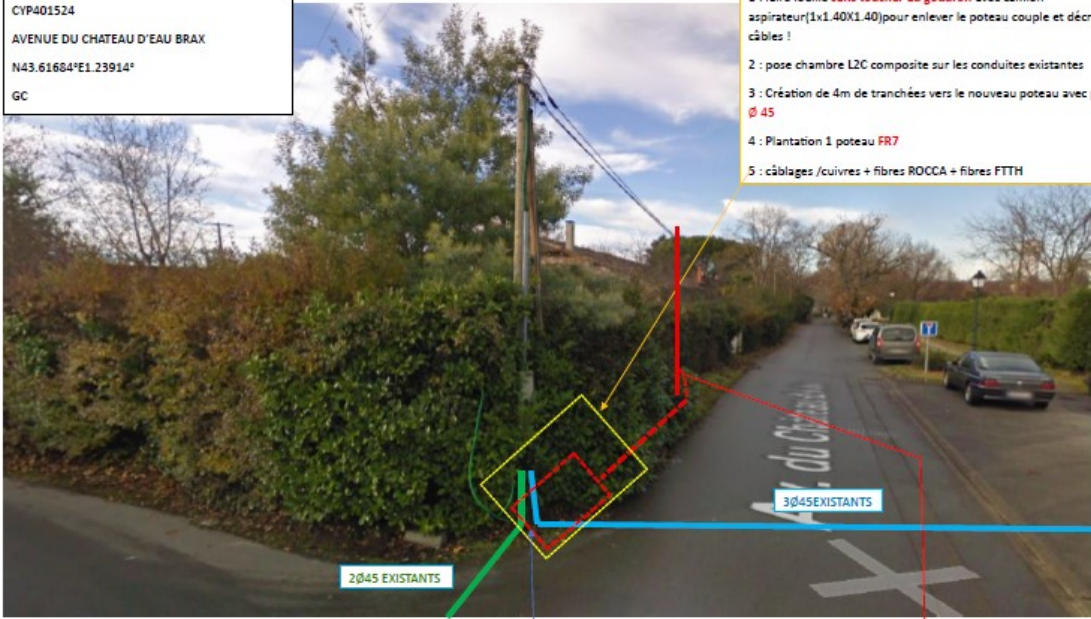
Article 4 : La mise en place et la maintenance de la signalisation ainsi que le nettoyage et la remise en état des voiries seront à la charge du pétitionnaire.

Article 5 : M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 08 décembre 2025

Le Maire,
Thierry ZANATTA

CYP401524
AVENUE DU CHATEAU D'EAU BRAX
N43.61684°E1.23914°
GC



- 1 : faire fouille **sans toucher au goudron** avec camion aspirateur(1x1.40x1.40) pour enlever le poteau couple et décrocher les câbles !
- 2 : pose chambre L2C composite sur les conduites existantes
- 3 : Création de 4m de tranchées vers le nouveau poteau avec pose de **3 Ø 45**
- 4 : Plantation 1 poteau **FR7**
- 5 : câblages /cuivres + fibres ROCCA + fibres FTTH

2Ø45 EXISTANTS

3Ø45 EXISTANTS

POSE L2C COMPOSITE SUR LES CONDUITES EXISTANTES

POSE 3Ø45 SUR 4M VERS FUTUR POTEAU

FR7